

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL955

présenté par
M. Terlier, rapporteur, M. Balanant, rapporteur et M. Pradal, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« placée en détention provisoire ou exécutant une peine privative de liberté »

le mot :

« détenue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.